

► Comité restreint des Utilisateurs du Registre national des personnes physiques.

9 avril 2008
Commentaire comparatif.
Questions et réponses y afférentes.

Table des matières

1	Cartes d'identité.
1.1	Situation actuelle de la délivrance de la EID en Belgique.
1.2	Kids ID.
1.3	La carte électronique pour étrangers.
1.4	Action de promotion
2	Communication des différences.
3	Projet BVS.
4	Projet SLA.
5	Analyse comparative des normes en personnel dans les communes.
6	E-birth.
7	Elections.
8	Synchronisation RN – BCSS
9	TCP/IP – évolution.
10	Divers.
10.1	Réutilisation d'un NN annulé?
10.2	Codes professions.

1 Cartes d'identité.

1.1 Situation actuelle de la délivrance de la EID en Belgique.

Remarque Si la commune a été avertie – par l'agent de quartier, la famille, les voisins – qu'un citoyen est temporairement absent de sa résidence principale, il y a lieu d'enregistrer ce fait dans le TI026. Il est ainsi évident pour tout le monde que le citoyen a un an pour réagir à la convocation.

Si une carte est annulée, le citoyen doit-il être reconvoqué?

La commune doit faire le nécessaire pour que chaque citoyen soit en possession d'un document d'identité valable. => OUI

La commune doit-elle chaque fois se charger de l'annulation?

La possibilité d'une annulation automatique sera examinée de manière plus détaillée. Donc jusqu'à nouvel ordre: => OUI

Dans ce contexte, le phénomène de l'absence temporaire demande en effet l'attention nécessaire.

Qu'en est-il des 75 ans et plus ?

Les AR de 2001 et 2003 en la matière restent en vigueur jusqu'en 2009. D'ici là, une personne âgée de 75 ans et plus peut la refuser.

1.2 Kids ID.

Y aura-t-il une procédure d'urgence?

Oui, sous les mêmes conditions que la EID ordinaire.

Le citoyen a-t-il le libre choix entre une CI en carton et une Kids ID?

Non, à compter de la généralisation, l'objectif est de ne délivrer que des Kids ID's.

Comment peut-on adapter la liste reprenant les numéros à contacter? Qu'en est-il s'il n'y a pas de liste?

Les parents peuvent compléter et adapter cette liste en passant par le site Web.

Si l'on appelle le numéro gratuit, les numéros sur la liste sont appelés en cascade jusqu'à ce que quelqu'un réponde. Si personne ne répond ou s'il n'y a pas de liste, alors l'appelant est connecté à la centrale générale.

Qu'en est-il si un des parents mentionnés sur la Kids-ID est déchu de son autorité parentale?

Cette question est transmise au service juridique.

Qu'en est-il quand une commune qui n'a pas encore commencé à délivrer la Kids ID doit enregistrer un changement d'adresse?

Un changement d'adresse est également possible dans une commune qui n'a pas encore commencé à délivrer la Kids ID. La méthode de travail est analogue à celle pour la EID.

Quelles sont les directives en cas d'hébergement alterné?

Cette question est transmise au service juridique.

Veille-t-on à ce que les tours opérateurs soient informés?

Fedict se charge de toute communication relative à la Kids ID.

Suggestion: il serait utile d'également mentionner le numéro d'urgence de Child Focus sur les documents d'identité papier.

1.3 La carte électronique pour étrangers.

Est-il possible d'obtenir du personnel supplémentaire ?

Les communes ont eu la possibilité d'engager définitivement du personnel supplémentaire dans le cadre de la délivrance de la EID. Des discussions sont en cours avec la défense afin d'éventuellement engager du personnel supplémentaire. Il n'y a toutefois aucune prévision concrète.

Comment se déroulera le site survey?

Steria prendra contact avec les communes à ce sujet.

1.4 Action de promotion

Un "road show" est en cours de préparation afin de promouvoir les applications de la EID dans les chefs-lieux d'arrondissement.

Par le biais des procédures adéquates (cahier des charges) un contrat sera conclu avec une société externe afin d'accompagner nos services dans cette tâche.

Le road show aura probablement lieu au cours de la période allant de septembre à novembre 2008. On compte en effet sur la collaboration des communes: produits qu'elles offrent, soutien logistique,...

2 Communication des différences.

Aucune remarque.

3 Projet BVS.

Peut-on fournir une légende des différentes abréviations?

Voir ci-après.

4 Projet SLA.

Aucune remarque.

5 Analyse comparative des normes en personnel dans les communes.

Aucune remarque.

6 E-birth.

Les données de la population doivent être mises à jour, et cela doit se faire rapidement et minutieusement. L'intégration des applications Etat civil et Population – l'envoi automatique des données – gagne donc en importance.

7 Elections.

Des échantillons seront-ils contrôlés ?

Si le Conseil des Ministres décide d'organiser les élections de 2009 tout en utilisant encore l'ancien matériel, des contrôles d'échantillons devront alors être réalisés en 2008.

Les communes trouveront-elles encore suffisamment de disquettes sur le marché pour effectuer le contrôle général du matériel?

Le département s'en porte garant.

8 Synchronisation RN – BCSS

Pas de remarque.

9 TCP/IP – évolution.

Pas de remarque.

10 Divers.

10.1 Réutilisation d'un NN annulé?

La Banque Carrefour demande la réutilisation de numéros d'identification annulés, pour éviter de devoir créer de nouveaux numéros d'identification, par exemple en cas d'annulation suite à une inscription qui a été introduite par erreur.

Un NN ne peut être annulé qu'en cas d'erreur dans la date de naissance, une erreur de sexe ou en cas de duplicité du dossier. A ce moment, un lien est fait vers le nouveau NN qui est correct.

L'arrêté royal du 3 avril 1984 stipule pour le moment qu'un NN annulé ne peut pas être réutilisé. Une adaptation de l'AR serait donc nécessaire pour pouvoir réutiliser un numéro d'identification dans les cas susmentionnés.

10.2 Codes professions.

Les communes continuent à demander un code pour toutes sortes de professions. Les citoyens ne sont en effet pas contents des termes proposés.

L'introduction des informations relatives à la profession doit se faire selon le tableau ISCO. La formulation sera presque toujours différente de la demande du citoyen.

D'éventuelles exceptions à ce tableau seront examinées lors d'une prochaine évaluation avec le groupe de travail.

Une nouvelle circulaire en la matière est en cours de préparation.



Projet BVS: Abréviations utilisées.

DGIP : Direction générale Institutions et Population

PPh : fichier des personnes physiques

CIK : fichier des cartes d'identité

OCRF: L'Office central pour la Répression des Faux (Police fédérale)

AE : SPF Affaires étrangères

BNG : Banque de données nationales générale de la police

WS : Webserver

AS : Application server

MF : Mainframe (ordinateur au Registre national)

Log : fichier qui archive tous les rejets

Hit : rejet

Nohit : aucun problème trouvé pour ce numéro